

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS et crts « Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Kovaliv, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise la circulation sur le Grand-Pont qu'à la mobilité douce et aux transports publics et entreprenne toutes les étapes de travail nécessaires à la requalification de l'axe Chauderon-St-François vers un axe fort de transport public urbain attractif pour la population lausannoise dans les meilleurs délais.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :